



PERCO L

Flash 2^e réunion

La 2e réunion de négociations pour transformer notre PERCO en PER Collectif (ou PERCOL) a eu lieu le 2 février.

La CFE-CGC a d'ores et déjà obtenu satisfaction sur plusieurs de ses revendications.

- L'accord comportera **un engagement à ré-étudier la revalorisation de l'abondement** dès que l'activité du Groupe sera revenue à un niveau comparable à celui d'avant-crise.
- **Les modalités de versements volontaires vers le PERCOL seront assouplies** : ils seront possibles chaque mois, avec un montant minimum abaissé à 15 €.
- Peu utilisée et incompatible avec la modernisation de la gestion du PERCOL via les outils Amundi, **la passerelle intéressement/participation vers CET sera coupée**, mais compensée par la possibilité de **verser sur le CET une partie de son salaire**, dans la limite de 1500 € /an. Si cette disposition répond à une demande de la CFE-CGC, ce plafond doit néanmoins être augmenté.
- Le Conseil de Surveillance du PERCOL étudiera **la mise en place d'un fonds vert**.

Prochaine réunion jeudi 11 février.

**Pour toute information,
contactez vos experts CFE-CGC en Épargne Salariale.**

